

22  
JUN  
2026

AVIS

# Compte financier unique 2025 de la Région



## **Avis n°2026-07**

présenté au nom de la Commission Finances, Budget, Fonds européens et Affaires internationales, présenté par Claire Dadou-Willmann, rapporteure permanente Jacques Borensztejn, président

**22 juin 2026**



**La présidente  
Valérie MULLER**



Cet avis a été adopté :  
Suffrages exprimés : 156  
Pour : 153  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Ne prend pas part au vote : 1

- La Constitution, notamment son article 72-2.
- La loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- Le rapport CR n° 2022-046 de la Présidente de la Région sur le projet de contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 ;
- L'avis n° 2022-07 du Ceser sur le projet de contrat de plan Etat-Région 2021-2027, présenté par M. Denis REMOND et adopté le 29 juin 2022 ;
- L'avis n° 2024-07 du Ceser sur l'avenant portant mobilités 2023-2027 au CPER 2021-2027, présenté par Mme Sophie BARROIS et adopté le 20 septembre 2024 ;
- Le rapport CR n°2025-020 de la Présidente de la Région Ile-de-France sur le projet de compte financier unique de la Région pour 2024 ;
- L'avis n° 2025-04 du Ceser sur le projet de compte financier unique de la Région Ile-de-France, pour 2024, présenté par Mme Claire DADOU-WILLMANN, rapporteure permanente « budget » et adopté le 16 juin 2025 ;
- L'avis n°2025-13 du Ceser sur le projet de contrat de plan interrégional (CPIER) Etat-Régions 2023-2027 Vallée de la Seine, présenté par M. René BERTAIL, rapporteur permanent « contractualisation » et adopté le 17 novembre 2025 ;
- Le rapport n° CR 2024-060 de la Présidente de la Région Ile-de-France sur le projet de budget primitif de la Région pour 2025 ;
- L'avis n° 2025-14 du Ceser sur le projet de budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2026, présenté par Mme Claire DADOU-WILLMANN, rapporteure permanente « budget » et adopté le 12 décembre 2025 ;
- Le rapport n° CR 2026-036 de la Présidente de la Région Ile-de-France sur le projet de compte financier unique de la Région pour 2025 ;
- La lettre de saisine de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France en date du 7 avril 2026 en vue d'un Avis du Ceser sur le projet de compte financier unique de la Région pour 2025.

# Considérant

Que l'examen des données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à faire les principaux constats présentés ci-dessous (les montants sont arrondis au million € le plus proche) :

- Que le compte financier unique 2025 est l'expression de ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été prévu :
- Que, présenté par l'Exécutif régional, il affiche des dépenses réelles de 5 828 M€, contre 5 910 M€ au CFU 2024 pour des recettes réelles d'un montant global de 5 809 M€ (avant report de l'excédent 2024), incluant un montant d'emprunt de 998 M€ ;
- Que les dépenses totales du budget primitif (BP) adopté en 2025 ont été exécutées à 99,4 %, les dépenses d'investissement à 101,7 % et les dépenses de fonctionnement à 97,2 % ;
- Que les recettes totales du BP adopté en 2025, hors emprunt et avant reports, ont été exécutées à 103 %, les recettes de fonctionnement à 104,1 % et les recettes d'investissement à 97 % ;
- Que les autorisations de programme ont été exécutées à hauteur de 101,7 % de celles ouvertes au BP 2025 ;
- Que les autorisations d'engagement ont été exécutées à hauteur de 97,7 % de celles ouvertes au BP 2025 ;
- Que le poste « charge de la dette et autres mouvements financiers » représente 952 M€ :
  - 781,46 M€ de remboursement du capital de la dette et autres mouvements financiers en investissement,
  - 170,26 M€ d'intérêts de la dette et divers mouvements financiers.

## 1. Sur les recettes dites « permanentes »

- Que les recettes permanentes hors emprunt et avant reports s'élèvent à 4 811 M€ (- 134 M€ sur CFU 2024).
- **Recettes en fonctionnement : 4 131 M€** (- 78 M€ sur CFU 2024)
  - Fiscalité directe régionale (IFER) : **127 M€** (+ 1,9 M€ sur CFU 2024)
  - Autres recettes fiscales (hors TICPE) : **3 924 M€** (+ 35,2 M€ sur CFU 2024)
  - TICPE : **1 145 M€** (- 11,6 M€ sur CFU 2024)
  - Prélèvements sur fiscalité : - **1 435 M€** (- 35,9 M€ sur CFU 2024)
  - Dotations de l'Etat : **34 M€** (idem à CFU 2024)
  - Produits financiers : **4 M€** (+ 0,1 M€ sur CFU 2024)
  - Divers : **332 M€** (- 68,1 M€ sur CFU 2024)

- **Recettes en investissement : 680 M€** (- 55,8 M€ sur CFU 2024)
  - Recettes fiscales : **272 M€** (- 95,8 M€ sur CFU 2024)
  - Dotations : **148 M€** (+ 38,7 M€ sur CFU 2024)
  - Produits financiers : **22 M€** (- 4,1 M€ sur CFU 2024)
  - Divers : **238 M€** (+ 5,4 M€ sur CFU 2024)

- **Sur les dépenses**

Que les dépenses totales (charge de la dette comprise) s'élèvent à **5 828 M€** (- 82 M€ sur CFU 2024)

- **Dépenses de fonctionnement par secteurs (crédits de paiement, hors chapitres financiers) : 2 727 M€** (-218 M€ sur CFU 2024)
  - Equipement de l'Institution dont ressources humaines : **641 M€** (+ 15 M€ sur CFU 2024) ;
  - Actions internationales et européennes : **2,16 M€** (- 0,20M€ sur CFU 2024) ;
  - Citoyenneté : **22,93 M€** (+ 4,53 M€ sur CFU 2024) ;
  - Enseignement du second degré hors agents des lycées : **358,11 M€** (- 34,62 M€ sur CFU 2024) ;
  - Enseignement supérieur : **9,26 M€** (+ 0,54 M€ sur CFU 2024) ;
  - Sports et loisirs : **15,19 M€** (- 20,77 M€ sur CFU 2024) ;
  - Développement social et santé : **9,18 M€** (- 1,60 M€ sur CFU 2024) ;
  - Formations sanitaires et sociales : **268,93 M€** (+ 4,85 M€ sur CFU 2024) ;
  - Transports et mobilités : **883,27 M€** (+ 1,17 M€ sur CFU 2024) ;
  - Sécurité : **4,35 M€** (+ 1,23 M€ sur CFU 2024) ;
  - Logement : **0,05 M€** (idem au CFU 2024) ;
  - Formation professionnelle, apprentissage, emploi : **336,42 M€** (- 168,92 M€ sur CFU 2024) ;
  - Culture : **50,40 M€** (+ 4,50 M€ sur CFU 2024) ;
  - Aménagement : **16,39 M€** (- 0,53 M€ sur CFU 2024) ;
  - Environnement : **18,93 M€** (+ 0,13 M€ sur CFU 2024) ;
  - Ruralité : **4,74 M€** (- 0,34 M€ sur CFU 2024) ;
  - Agriculture : **10,81 M€** (+ 2,75 M€ sur CFU 2024) ;
  - Développement économique, innovation, TIC : **40,44 M€** (- 3,95 M€ sur CFU 2024) ;
  - Recherche : **17,20 M€** (- 3,16 M€ sur CFU 2024) ;
  - Fonds structurels européens : **17,55 M€** (- 18,71M€ sur CFU 2024).
- **Dépenses d'investissement par secteurs (crédits de paiement, hors chapitres financiers) : 2 149 M€** (- 168 M€ sur CFU 2024)
  - Equipement de l'institution : **37,10 M€** (+ 2,25 M€ sur CFU 2024) ;
  - Actions internationales et européennes : **1,18 M€** (- 0,40 M€ sur CFU 2024) ;
  - Citoyenneté : **4,19 M€** (+ 3,87 M€ sur CFU 2024) ;
  - Enseignement du second degré : **717,61 M€** (+ 61,11 M€ sur CFU 2024) ;
  - Enseignement supérieur : **52,54 M€** (- 1,50 M€ sur CFU 2024) ;
  - Sports et loisirs : **44,12 M€** (- 31,89 M€ sur CFU 2024) ;

- Développement social et santé : **20,93 M€** (- 2,76 M€ sur CFU 2024)
- Formations sanitaires et sociales : **14,78 M€** (+ 6,32 M€ sur CFU 2024) ;
- Transports et mobilités : **653,71 M€** (- 242,12 M€ sur CFU 2024) ;
- Sécurité : **50,32 M€** (+ 13,30 M€ sur CFU 2024) ;
- Politique de la ville : **16,59 M€** (+ 6,21M€ sur CFU 2024) ;
- Logement : **71,89 M€** (+ 8,27 M€ sur CFU 2024) ;
- Formation professionnelle, apprentissage, emploi : **20,05 M€** (+ 3,79 M€ sur CFU 2024) ;
- Culture : **49,81 M€** (+ 0,46 M€ sur CFU 2024) ;
- Aménagement : **109,28 M€** (+ 16,63 M€ sur CFU 2024) ;
- Environnement : **141,95 M€** (+ 38,22 M€ sur CFU 2024) ;
- Ruralité : **23,69 M€** (+ 3,71 M€ sur CFU 2024) ;
- Agriculture : **9,91 M€** (+ 2,94 M€ sur CFU 2024) ;
- Développement économique, innovation, TIC : **70,31 M€** (- 28,34 M€ sur CFU 2024) ;
- Recherche : **32,93 M€** (+ 2,42 M€ sur CFU 2024) ;
- Fonds structurels européens : **5,79 M€** (- 31,09 M€ sur CFU 2024)

#### • Dépenses à caractère financier

- Que les dépenses à caractère financier sont celles qui résultent du service de la dette en capital et en intérêts, des frais et mouvements financiers ;
- Qu'elles représentent, en 2025, 951,72 M€ (647,14 M€ en 2024) ;
- Que ces dépenses à caractère financier se décomposent de la façon suivante :
- Au titre des charges de fonctionnement (intérêts de la dette et frais financiers) : 170,26 M€ contre 128,56 M€ en 2024 ;
- Au titre des charges d'investissement (remboursement du capital de la dette et divers frais financiers) : 781,46 M€ contre 518,58 M€ en 2024.

Évolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement (avec dette)

Comptes administratifs	2013	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Investissement</b>	1 995	2 138	2 047	2 108	2 235	2 543	2 336	2 485	2 617	2 836	2 930
<b>% du total</b>	41,8	43,5	43,32	45,2	46,7	50,2	48,3	47,3	46	47,99	50,2
<b>Fonctionnement</b>	2 776	2 780	2 678	2 553	2 543	2 514	2 559	2 763	3 071	3 074	2 897
<b>% du total</b>	58,2	56,5	56,67	54,7	53,2	49,7	52,26	52,6	53,99	52,02	49,8
<b>TOTAL DEPENSES (M€)</b>	4 771	4 918	4 725	4 660	4 778	5 057	4 896	5 248	5 688	5 909	5 827

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution de la part de l'investissement (passée de 41,8 % en 2013 à 50,2 % en 2025) et du fonctionnement (de 58,2 % en 2013 à 49,8 % en 2025).

## 2. Sur le recours à l'emprunt

- Que l'année 2025 aura été marquée par un emprunt effectivement réalisé inférieur à l'enveloppe budgétée : 998,10 M€ au CFU 2025 contre 1 189,53 M€ au BP + BS 2025, soit une exécution de 83,9 % ;

Que le montant de cet emprunt réalisé en 2025 est supérieur de 61,79 M€ à celui réalisé en 2024 ;

Que cet emprunt représente 46,45 % du montant des dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et divers mouvements financiers, contre 40,40 % au CFU 2024 ;

## 3. Sur l'évolution de l'encours de dette et des engagements correspondants

- Que l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2025 à 7 137 M€ ;
- Que l'évolution de l'encours de la dette s'établit comme

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dette courante</b>	5363	5577	5587	5660	5384	5751	6061	6327	6452	6889	7137

- Qu'une hausse de l'encours de la dette entre 2025 et 2024 est à relever : + 248 M€ ;
- Que la structure de la dette en 2025 est, à plus de 98 %, à taux fixe et, à moins de 2 %, à taux variable ;

## 4. Sur les crédits mandatés liés aux CPER 2000-2006, 2007-2014, 2015-2020 et 2021-2027

- Qu'en ce qui concerne le contrat de plan État-Région 2000-2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 669 M€ ; à la fin de l'année 2025, 4 270,16 M€ ont été mandatés soit 91,46 % des crédits engagés ;
- Que, pour le contrat de projets 2007-2014, l'engagement initial de la Région s'élevait à 3 452 M€ auquel il faut ajouter sa participation au CPER interrégional « Plan Seine » (34 M€). À la fin de l'année 2025, le montant cumulé de crédits mandatés (CPER + CPIER) s'élève à 3 994,35 M€, soit 115 % de l'engagement initial total (3 486 M€) ;
- Que, pour le contrat de plan État-Région 2015-2020, le montant total, à la suite de la clause de revoyure de décembre 2016 et des avenants de 2021 a été porté à 9 954 M€, avec un engagement de la Région de 6 168 M€ soit 61,9 % du total auquel il faut ajouter l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Vallée de la Seine (2015-2020) d'un montant de 68 M€ ;

- Que, pour ce contrat de plan État-Région 2015-2020, le montant des crédits mandatés s'élève à 4 974, 6 M€ soit 80,65 % de l'engagement régional initial. Au cours de l'année 2025, onzième exercice de sa mise en œuvre, 437,9 M€ ont été mandatés au total par la Région : 393,9 M€ au titre de la mobilité multimodale ; 19,1 M€ au titre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; 15,5 M€ au titre de la transition écologique et énergétique ; 2,4 M€ au titre du numérique ; 7 M€ au titre du volet territorial ;
- Qu'à la fin de l'année 2025, 4 974,6 M€ sur les 6 168 M€ engagés par la Région ont été mandatés, soit 80,6 % ;
- Que le **contrat de plan État-Région 2021-2027**, avec son volet « mobilités », est d'un montant total de 11 461 M€, la part de la Région étant de 5 241 M€.

Volets	TOTAL engagements contractuels	Etat	Région	Autres
Enseignement supérieur, recherche et innovation	1 059,9 M€	525, 98 M€	<b>525, 98 M€</b>	7,94 M€
Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire	572,13 M€	283,13 M€	<b>289 M€</b>	0 M€
Aménagement durable et cohésion des territoires	749,18 M€	374,59 M€	<b>374,59 M€</b>	0 M€
Développement économique, emploi et formation professionnelle	383,29 M€	176,07 M€	<b>207,22 M€</b>	0 M€
Culture	253,97 M€	126,97 M€	<b>127 M€</b>	0 M€
Egalité femmes/hommes	30 M€	15 M€	<b>15 M€</b>	0 M€
Mobilités	8 412, 10 M€	3 025, 20 M€	<b>3 702,50 M€</b>	1 684,40 M€
<b>TOTAL</b>	<b>11 460,57 M€</b>	<b>4 526,94 M€</b>	<b>5 241,29 M€</b>	<b>1 692,34 M€</b>

A la fin de l'année 2025, **937,07 M€** ont été mandatés par la Région : **80,57 M€** (Enseignement supérieur, recherche et innovation) ; **69,74 M€** (Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire) ; **66,33 M€** (Aménagement durable et cohésion des territoires) ; **60,04 M€** (Développement économique, emploi et formation professionnelle) ; **13,92 M€** (Culture) ; **3,46 M€** (Egalité femmes/hommes) ; **645,1 M€** (Mobilités).

## 5. Sur l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Région Île-de-France

COMPTES FINANCIERS UNIQUES (M€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	3454	3650	3605	4 118	3962	4025	4 189	4 431	4 315	4 208
Epargne brute	776	1 014	1052	1 574	1448	1465	1 426	1 360	1 241	1 234
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	<i>22,5</i>	<i>27,8</i>	<i>29,2</i>	<i>38,2</i>	<i>36,5</i>	<i>36,4</i>	<i>34</i>	<i>30,7</i>	<i>28,8</i>	<i>29,9</i>
Service de la dette (remboursement du capital <i>en section investissement</i> )	436	520	527	476	433	190	434	475	500,71	751,47
Service de la dette (charges d'intérêts, ICNE, frais divers sur emprunt, <i>en section fonctionnement</i> )		126	121	126	101	94	87,09	110,4	122,42	153,14
Epargne nette	340	494	525	1 098	1015	1275	991	885	740	482
<i>Taux d'épargne nette En %</i>	<i>9,8</i>	<i>13,5</i>	<i>14,6</i>	<i>26,7</i>	<i>25,6</i>	<i>31,7</i>	<i>23,7</i>	<i>20</i>	<i>17,2</i>	<i>11,7</i>
Autofinancement	1069	1143	1275	1 810	1781	2055	1 677	1 631	1 458	1 132
Dépenses d'investissement	1578	1612	1569	1 742	2098	2107	2 021	2 123	2 317	2 149
<i>Taux d'autofinancement En %</i>	<i>67,8</i>	<i>70,9</i>	<i>81,2</i>	<i>103,9</i>	<i>84,9</i>	<i>97,5</i>	<i>83</i>	<i>77</i>	<i>63</i>	<i>53</i>

- Que la capacité de désendettement est de 5,8 années en 2025 (6,1 années en 2024) ;
- Que le taux d'épargne brute, entre 2024 et 2025, est en légère hausse (29,9 % au CFU 2025 contre 28,8 % au CFU 2024) alors que le taux d'épargne net est à la baisse (11,7 % au CFU 2025 contre 17,2 % au CFU 2024).

# Émet l'avis suivant

## Préambule

« Préalablement à leur examen par le conseil régional, le Ceser est obligatoirement saisi pour avis relatif aux différents documents budgétaires de la Région pour se prononcer sur leurs orientations générales » : la loi définit en ces termes la place et le rôle de l'assemblée consultative dans le processus d'adoption du budget, à ses différentes étapes, par l'assemblée délibérante de la collectivité régionale.

S'appuyant sur les besoins et attentes exprimés en son sein par les acteurs économiques et sociaux franciliens, le Ceser se prononce donc sur les orientations générales du budget régional et leurs priorités telles qu'elles apparaissent dans les orientations budgétaires, au budget primitif et au budget supplémentaire de la Région.

Le compte financier unique (CFU), quant à lui, donne l'occasion au Ceser de contribuer à une évaluation qualitative des actions de la Région, pour assurer la meilleure qualité et pérennité des services rendus aux Franciliens.

Au-delà, tout au long de ses avis budgétaires et financiers, le Ceser fait des propositions concrètes en matière d'organisation territoriale de la République, dans ces deux directions : pour une clarification et une meilleure cohérence et subsidiarité des compétences régionales ; pour des leviers budgétaires et financiers en adéquation avec les compétences et la capacité d'action de la Région Ile-de-France.

En l'occurrence, le CFU 2025 de la Région Ile-de-France montre un exercice budgétaire déployé dans un cadre contraint marqué par la diminution des recettes, la quasi-absence d'autonomie fiscale et une péréquation invisibilisée depuis plusieurs années.

## **Article 1 : une bonne exécution budgétaire 2025 qui mérite cependant d'être affinée**

Le CFU 2025 de la Région Ile-de-France affiche des taux élevés d'exécution des crédits ouverts au budget primitif (BP) 2025 : ainsi 99,4 % des crédits de paiement ont été consommés (97,2 % en fonctionnement et 101,7 % en investissement) ; et 103 % des recettes hors emprunt et avant reports ont été encaissées (104,1 % en fonctionnement et 97 % en investissement).

Le Ceser souligne toutefois que ces taux d'exécution doivent être affinés et rapportés à l'ensemble du budget adopté en 2025 par une prise en compte, outre le budget primitif, du budget supplémentaire. Dès lors, concernant les dépenses en crédit de paiement, le taux d'exécution est ramené à 96,37 % (94,89 % en fonctionnement et 97,87 % en investissement) ; quant aux recettes, leur taux d'exécution est ramené à 100,65 % (100,59 % en fonctionnement et porté à 101 % en investissement).

### **Recommandation**

Le Ceser recommande ainsi que les taux d'exécution des crédits pour une année budgétaire soient désormais calculés sur l'ensemble des crédits ouverts au cours de cet exercice budgétaire (BP + BS+ le cas échéant DM).

## Article 2 : une gestion saine sur laquelle pèse l'hypothèque d'une dette en progression constante

Le Ceser remarque en premier lieu la solidité des fondamentaux budgétaires, soulignée par un taux d'épargne brute (29,9 %) et une capacité de désendettement (5,8 années) en progression.

Il attire néanmoins l'attention du Conseil régional sur le niveau d'endettement de la collectivité régionale, en hausse régulière et qui, dans les trois prochaines années, va augmenter mécaniquement du fait des investissements engagés notamment dans les transports et les lycées.

Ainsi, l'encours de la dette atteint 7 137 M€ (+ 248 M€ sur 2024), le taux d'épargne nette est en nette diminution (11,7 % contre 17,2 % en 2024) et le taux d'autofinancement (qui mesure la capacité de financer une majorité des crédits d'investissements sans avoir recours à l'emprunt) est à la baisse de manière nette : 53 % contre 63 % en 2024.

**Au vu de ces différents paramètres auxquels s'ajoute la diminution des ressources régionales dans un contexte national dégradé pour les finances publiques, le Ceser s'inquiète de la capacité de la Région à soutenir ses actions souhaitées par les Franciliens mais se situant au-delà des compétences que lui attribue explicitement la loi.**

## Article 3 : mieux évaluer l'exécution des fonds européens pour la programmation 2021-2027

Les trois fonds européens, avec autorité de gestion de la Région, dans le cadre de la programmation 2021-2027, représentent au total 471 M€ : 184 M€ au titre du FEDER, 245 M€ au titre du FSE et 42 M€ au titre du FEADER.

### **Le constat :**

En autorisations de programme et autorisations d'engagement, le CFU 2025 fait état des taux d'affectation suivants : 62,57 % pour les crédits FEDER, 53,62 % pour les crédits FSE et 45,44 % pour les crédits FEADER.

En crédits de paiements, le CFU 2025 montre les taux d'emplois suivants : 13,71 % pour le FEDER, 16,26 % pour le FSE et 6,74 % pour le FEADER.

### **Recommandation :**

Le Ceser s'interroge sur les résultats affichés de l'emploi des fonds européens et souhaite la mise en place d'une évaluation de la programmation réalisée.

Il sollicite une fois de plus la réalisation d'un « jaune budgétaire » qui pourrait être utile pour une meilleure lisibilité de leur utilisation.

## **Article 4 : intensifier la politique d'apurement du stock de restes à mandater (RAM) pour consolider la trajectoire budgétaire régionale**

Ainsi que l'écrit la Chambre régionale des comptes dans ses Observations définitives sur la situation financière de la Région Ile-de-France (CR n° 2025-052), « le montant des restes à mandater est une donnée pivot dans le pilotage financier de la Région, matérialisant le poids des dépenses issues d'engagements pris et qui reste à couvrir ».

Le stock de restes à mandater (RAM) s'élève, au 31 décembre 2025, à 8 133,3 M€ (7 370,86 M€ en investissement et 762,4 M€ en fonctionnement).

### **Recommandation :**

Même si des efforts ont été accomplis en la matière (diminution des RAM et clarification des règles), le Ceser renouvelle sa recommandation au Conseil régional d'intensifier sa politique d'apurement du stock de RAM pour recouvrer des marges de manœuvre budgétaires.

## **Article 5 : Continuer à militer pour une péréquation prenant en compte les réalités régionales**

Le Ceser continue à estimer que l'importance du poids de la démographie en région parisienne sur ses deux compétences propres que sont les lycées et les transports justifie un réajustement de la péréquation.

Cette révision se justifie dans le cadre des baisses de recettes décidées par l'Etat, d'autant plus que la Région Ile-de-France a le plus faible niveau de recettes réelles par habitant des Régions françaises (390 € en 2023 soit 20 % de moins que la moyenne métropolitaine).

### **Recommandation**

Le Ceser plaide donc une nouvelle fois pour une péréquation plus juste et plus équilibrée qui tienne compte de l'ampleur des enjeux spécifiques au sein de chaque territoire régional.

## **Article 6 : mettre en place des outils de pilotage des compétences régionales**

La Chambre régionale des comptes dans son rapport d'Observations définitives sur la situation financière de la Région Ile-de-France (CR n° 2025-052) fait, à l'attention du Conseil régional, les deux préconisations suivantes pour un meilleur pilotage des compétences de la collectivité régionale :

- Publier un rapport d'activités annuel des actions menées dans le champ des compétences régionales et la manière dont ces compétences sont exercées ;
- Présenter une délibération-cadre définissant la notion d'équipements collectifs d'intérêt régional direct pour assurer la cohérence de ses financements.

### **Recommandation :**

Le Ceser renouvelle sa demande au Conseil régional, exprimée au moment du budget primitif 2026, de suivre ces préconisations de la Chambre régionale des comptes.

## **Article 7 : suivre l'évaluation du patrimoine immobilier de la Région**

La Région Ile-de-France possède un important patrimoine immobilier qui devrait être évalué avec la précision attendue. Ces actifs sont importants tant au regard de la dette que pour une certification des comptes.

### **Recommandation :**

Le Ceser réitère sa demande d'une information régulière sur l'avancement des évaluations du patrimoine de la collectivité régionale.

## **Article 8 : un budget ambitieux pour les transports et les mobilités, exécuté dans un contexte budgétaire contraint**

Le Ceser exprime sa satisfaction concernant le budget relatif aux transports et aux mobilités exécuté en 2025 : dans un contexte de tassement des recettes régionales, le budget de la collectivité consacré aux transports et à la mobilité a été exécuté en 2025 à hauteur de 1,58 Md€, deuxième poste de dépenses le plus important après les lycées.

En budget de fonctionnement, les crédits votés ont été exécutés conformément aux engagements pris, en particulier l'augmentation de la contribution de la Région au budget d'Ile-de-France-Mobilités dans le respect du protocole conclu avec l'Etat en 2023 ; cette augmentation porte la contribution principale de la Région à IDFM de 764,3 M€ (CFU 2024) à 793,4 M€ (CFU 2025) soit une augmentation de 29 M€.

En investissements les dépenses de la Région se sont poursuivies à un niveau élevé, ceci dans les différents axes de la politique régionale des transports et de la mobilité.

Le Ceser note cependant un taux d'exécution de 85 % en crédits de paiement d'investissement, sur une base de crédits ouverts moins importante que l'an passé.

Le Ceser s'interroge sur le niveau important, pour la deuxième année consécutive, des virements de crédits effectués en cours d'année depuis le budget « transports et mobilités » vers d'autres budgets sectoriels : 111 M€ sur 825 M€ ouverts initialement en début d'année.

## **Article 9 : des initiatives positives en faveur des lycéens, qui appellent néanmoins à quelques éclaircissements**

Le Ceser salue le lancement de la campagne sur la qualité de l'air intérieur des lycées (1,200 M€) et demande qu'un bilan soit communiqué sur ses résultats.

Il se félicite également de l'expérimentation sur les téléphones « Zéro portable en cours » (0,201 M€) et recommande qu'un bilan soit établi en vue d'un déploiement adapté à chaque établissement de ce dispositif à l'échelle régionale.

Enfin, le Ceser accueille favorablement l'aide à l'acquisition de livrets d'exercice pour les élèves de la voie professionnelle (1,560 M€), qui témoigne d'un soutien concret à leur réussite.

### Sur la sécurité dans les établissements d'enseignement secondaire :

Le Ceser prend acte de la poursuite des opérations de sécurisation des établissements d'enseignement secondaire. Toutefois, le Ceser réitère que pour être efficace et durable, cet effort financier doit être accompagné d'un dispositif significatif de programmes de prévention au sein des lycées, afin de traiter en amont les causes de cette insécurité et du mal-être des jeunes.

### Sur l'adaptation du bâti scolaire au changement climatique :

Le Ceser note avec satisfaction l'effort d'investissement engagé au profit des lycées. Cependant, face à la multiplication et à l'intensification des épisodes de canicule, il souhaite savoir dans quelle mesure les préconisations du rapport « Intégrer l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens » (Ceser IDF, 2019)<sup>1</sup> ont bien été intégrées aux projets de construction des nouveaux établissements ainsi qu'aux opérations de rénovation en cours.

### Sur l'ouverture de nouvelles places dans les lycées :

Le Ceser note la création de 2 300 places supplémentaires en lycées en Île-de-France en 2025. Il s'interroge cependant sur l'adéquation avec les besoins, sachant que le plan d'urgence lancé en 2017 avait prévu la création de 30 600 places en dix ans.

### Sur la trajectoire budgétaire de l'enseignement secondaire :

Concernant la trajectoire du budget annuel réalisé sur le volet enseignement secondaire, le Ceser a bien pris en compte l'augmentation du niveau d'investissement réalisé par la Région depuis 2017 (718 M€ de crédits de paiement d'investissement en 2025).

### **Recommandation**

Le Ceser souhaite connaître le montant des dépenses par élève en Île-de-France, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

### Sur la création d'un Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) consacré à la biodiversité :

Le Ceser s'étonne qu'aucun DIM ne soit spécifiquement consacré à la biodiversité, alors que celle-ci constitue un facteur clé au bon fonctionnement des écosystèmes naturels et anthropisés (urbains, agricoles et forestiers) et un levier essentiel à la résilience des territoires<sup>2</sup>. En Île-de-France, ces enjeux sont particulièrement importants et doivent être une priorité en matière de recherche.

## Recommandation

Le Ceser estime que les enjeux biodiversité mériteraient un DIM spécifique dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation, particulièrement dans le cadre d'une prise en charge du bien-être et de la santé mentale des jeunes, et de la nécessité d'une proximité quotidienne avec des espaces naturels (au sein de leurs établissements et dans leur environnement urbain).[1]

## Article 10 : des engagements tenus pour l'aménagement du territoire

Le Ceser exprime sa satisfaction concernant le budget exécuté relatif à la politique régionale de l'aménagement du territoire en 2025, année de publication du nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France – environnemental (SDRIF-E) ; les crédits votés et abondés en budget supplémentaire ont été exécutés conformément aux engagements pris.

## Article 11 : une utilisation rigoureuse des ressources régionales pour le développement économique

Le Ceser relève un recul des crédits consacrés au développement économique en 2025, alors même qu'il s'agit d'une compétence exclusive de la Région en appui aux territoires. Malgré les abondements prévus au budget supplémentaire, les crédits de paiement exécutés enregistrent, en investissement (-28,7 % en comparaison 2024/2025) comme en fonctionnement (- 8,9 %), une diminution supérieure à la baisse moyenne des crédits du budget régional (respectivement -17,3 % et -7,4 %), dans un contexte où le tissu économique s'est détérioré.

L'examen du rapport remis au Conseil régional fait apparaître une réalisation de bon niveau du budget ouvert pour 2025 (taux d'affectation des autorisations de programme et d'engagement à 100 %) malgré une exécution moins performante (93,4% pour les crédits de paiement d'investissement et 92,2% pour les crédits de paiement de fonctionnement exécutés rapportés au budget ouvert).

Le Ceser remarque une concentration croissante des interventions régionales sur le soutien à l'innovation dans les filières stratégiques essentiellement technologique (intelligence artificielle, quantique, spatial, santé et biotechnologies), portée par la montée en puissance des différents fonds d'investissement régionaux.

En fonctionnement, le Ceser relève en particulier le lancement réussi de la nouvelle formule du parcours Entrepreneur#Leader pour soutenir la création et la reprise d'entreprise en Île-de-France, et son orientation plus ciblée vers les publics prioritaires

[1] avis en cours sur le thème du bien-être et de la santé mentale des jeunes en Île-de-France. Livraison automne 2026

## Recommandations

- Le Ceser souhaite que ces soutiens financiers au développement économique s’inscrivent pleinement dans une politique régionale de réindustrialisation intégrant également les enjeux fonciers, énergétiques et d’articulation entre emploi, logement et services. Cette politique gagnerait à être élaborée en concertation avec les entreprises, les élus locaux et les habitants afin de garantir la réussite des projets d’implantation industrielle.
- Le Ceser appelle à accélérer la concrétisation des investissements annoncés en faveur de l’économie sociale et solidaire, au travers des fonds InvESS Amorçage, dont la dotation régionale est désormais intégralement versée, et InvESS Développement, lancé au début de l’année 2025, afin de conforter des structures dont la situation financière et la capacité d’accès aux capitaux demeurent souvent plus fragiles. Le Ceser rappelle par ailleurs les propositions qu’il a formulées afin de faciliter l’accès des TPE-PME et des entreprises de l’économie sociale et solidaire à la commande publique régionale et de leur garantir de réelles opportunités de débouchés via des politiques d’achats plus responsables[1].
- Le Ceser recommande d’accélérer l’opérationnalisation du Prêt Île-de-France Prévention et la montée en charge du Chèque Prévention, annoncés par la Région en mars 2025 pour renforcer la prévention des difficultés des entreprises. Alors que le Ceser avait salué cette orientation, il constate que les résultats demeurent très modestes : en 2025, aucune affectation ni aucun mandatement n’ont été réalisés au titre du Prêt Île-de-France Prévention et le Chèque Prévention n’a bénéficié qu’à 50 entreprises. Cette situation contraste avec l’ampleur des besoins : sur les douze derniers mois, près de 16 500 défaillances d’entreprises ont été enregistrées en Île-de-France, soit un niveau supérieur de 45,2 % à celui observé en 2019[2]. Ces deux outils présentent un potentiel important pour intervenir en amont des difficultés ; leur déploiement gagnerait à s’inscrire dans une véritable démarche d’« aller-vers » auprès des entreprises les plus exposées, en organisant une veille proactive et dans une meilleure articulation avec les dispositifs de détection précoce portés par les tribunaux de commerce.

[1] Avis du Ceser Île-de-France n°2025-01 : La commande publique : un levier de développement de l’économie de proximité en Île-de-France - les enseignements de l’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, adopté le 16 juin 2025 (rapporteuse : Morgane GAUQUELIN)

[2] Flash de conjoncture (données disponibles au 9 juin 2026), Centre régional d’observation du commerce, de l’industrie et des services (CROCIS), Chambre régionale de commerce et d’industrie Paris Île-de-France.

Dans un contexte de fortes tensions sur la trésorerie des entreprises et de contraction des marges de manœuvre budgétaires régionales, le Ceser recommande à nouveau à la **Région de faire de l'amélioration de ses délais de paiement un objectif de gestion prioritaire**. À cette fin, il propose que le budget primitif 2027 intègre des engagements chiffrés de réduction des délais de paiement, assortis d'indicateurs de suivi et d'une évaluation de leur réalisation lors de la présentation du compte financier unique 2027.[1]

## **Article 12 : une implication de la Région à clarifier en matière d'emploi et de formation professionnelle**

Le compte financier unique pour 2025 confirme la tendance de recul global des CP en fonctionnement (-77 %) et des CP en investissement mandatés (-33 %) par rapport à 2024, dans ce domaine.

Dans les faits, la restriction des moyens alloués se traduit par la diminution du nombre de Franciliens accompagnés dans l'insertion professionnelle, l'accès ou le retour à l'emploi :

- 7 490 personnes le plus éloignées de l'emploi ou en besoin de compétences fondamentales ont eu accès aux formations aux savoirs de base contre 27 339 en 2023 et 17 474 en 2024 (Programme régional de formations transversales)
- 6 330 stagiaires ont été suivis dans le cadre du Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE) contre 8 010 en 2023 et 7 585 en 2024.
- 37 580 stagiaires en formation dans le cadre du PEE, PRFE, PRFT ont été rémunérés par la Région en 2025 contre 54 787 en 2024
- 8 406 stagiaires sont entrés dans le Programme régional de Formation pour l'Emploi en 2025 contre 22 790 en 2023 et 23 406 en 2024.

Le dispositif de financement des CFA-OFA est resté stable entre 2024 et 2025 avec une légère hausse des crédits affectés à la construction/rénovation.

### **Recommandations**

Le Ceser souhaite savoir si ces évolutions profondes correspondent à un changement d'orientation des bénéficiaires potentiels vers ces différents dispositifs ou à des arbitrages précisément fondés sur leur efficacité opérationnelle en termes d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi, ou tout simplement à des ajustements budgétaires sur des dépenses dites de fonctionnement en période de tension.

Le Ceser attend de prendre connaissance des motifs de la baisse constante de ces dépenses opérationnelles.

[1] Avis en cours sur le thème des délais de paiement. Livraison automne 2026

## Article 13 : des actions concrètes concernant l’agriculture et la ruralité en accord avec les engagements de la Région

Au regard du contexte budgétaire régional, le Ceser salue la hausse de 42 % et 34 % concernant les dépenses d’investissement et de fonctionnement en faveur de l’agriculture francilienne en comparaison de l’année passée (passant respectivement de 6,97 à 9,91 M€ pour l’investissement et de 8,06 à 10,81 M€ pour le fonctionnement).

En effet, le Ceser remarque avec attention les investissements réalisés dans certains sujets clés de l’activité agricole francilienne à savoir l’installation des jeunes agriculteurs, le développement des filières locales et l’adaptation au changement climatique. Il salue également le programme « Forêt et éco-matériaux » (financé à hauteur de 2,56 M€ en crédits de paiement d’investissement) faisant lien avec les recommandations de son avis sur la forêt francilienne au service de la neutralité carbone.

D’autre part, le Ceser constate la hausse de 19 % des crédits de paiement en investissement concernant la Ruralité.

Dans un contexte de changement de mandat pouvant amener des incertitudes quant à la réalisation de projets ruraux, il salue les initiatives régionales concernant les 78 contrats ruraux financés (11,5 M€ ont été accordés en crédits de paiement d’investissement).

Enfin, le Ceser observe avec satisfaction les initiatives du Conseil régional en faveur de l’alimentation locale et durable et de la revitalisation des centres bourgs.

Par ailleurs, le Ceser constate le maintien des engagements de la Région en faveur des Parcs Naturels Régionaux (2,86 M€ et 4,742 M€ ont été accordés, respectivement, en crédits de paiement d’investissement et de fonctionnement) et en faveur d’Île-de-France Nature pour la préservation des espaces naturels (24,153 M€ et 6,705 M€ ont été accordés, respectivement, en crédits de paiement d’investissement et de fonctionnement).

## Article 14 : une consommation tardive et bienvenue d'anciens crédits dans le domaine de la transition énergétique

Pour ce qui concerne l'environnement et la transition énergétique, le Ceser constate globalement un taux d'exécution de 100 % voire plus des crédits de paiement de la section de fonctionnement. Cela se reflète par exemple dans les programmes d'actions transversales qui comprennent le soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement.

Il constate également, avec satisfaction, un taux d'exécution supérieur à 100 % des crédits de paiement de la section investissement qui se traduit notamment dans la politique de l'énergie. Néanmoins, s'agissant des projets d'énergies renouvelables, qu'ils soient citoyens ou classiques, le Ceser insiste sur le fait qu'il s'agit d'engagements passés honorés, compte tenu de l'année blanche décidée en 2025 par le Conseil régional.

La surconsommation de crédits dans le domaine de la performance énergétique du patrimoine public découle également d'un rattrapage lié à un faible taux d'exécution des CP en 2024.

Enfin, le Ceser regrette la sous-exécution des crédits constatée par ailleurs pour la politique de l'eau et les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, indispensables à une adaptation continue au changement climatique et à la santé environnementale.

### **Recommandation :**

Le Ceser souhaite que soit mis un terme à la baisse du soutien individuel à l'investissement pour certains organismes, baisse qui se prolonge depuis plusieurs années notamment pour les actions en lien avec la qualité de l'air, du bruit et de la santé environnementale (taux de consommation des crédits de 28 % en 2025).

## Article 15 : des aides à renouveler en faveur de l'habitat

Le Ceser se félicite de la pleine consommation des crédits de paiement :

- d'investissement inscrits avant 2025 en matière de politique de la ville et du logement,
- de fonctionnement inscrits en 2025 pour le logement des jeunes.

### **Recommandation :**

Au regard de la conjoncture actuelle et des dommages causés aux entreprises du secteur par la crise du logement, le Ceser souhaite que la Région dote sa politique en faveur de l'habitat et du logement (Secteur locatif, parc privé, parc locatif social, copropriétés en difficulté, logement des jeunes, lutte contre la précarité énergétique) d'autorisations de programme pour l'exercice 2027.

## **Article 16 : poursuivre les actions de formations dans le médico-social sans délaisser les autres actions du domaine de la santé**

Le Ceser salue la forte progression des dépenses de soutien aux formations sanitaires en investissements (14,8 M€ soit + 75 % en CP notamment dans le cadre du plan d'urgence santé qui accompagne plus d'une cinquantaine de projets d'ampleur pour la rénovation et l'extension des écoles de formation sanitaires) et, dans une moindre mesure, en fonctionnement (263,8 M€ soit + 2,3 %). A noter que le montant des bourses versées aux étudiants augmente dans ce total de 6,5 %.

Cette augmentation fait suite à celles déjà constatées les années précédentes.

La tendance est cependant inverse pour les dépenses de Santé et Actions Sociales qui diminuent, en 2025, de 11,8 % en investissements et de 14,8 % en fonctionnement. Les ralentissements en CP concernent notamment les paiements au titre du fonds régional de résorption des déserts médicaux, les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap, le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles.

Concernant le sport, la tendance est également baissière après l'impact positif des JOP de 2024, même si de nouvelles actions socio-éducatives sont entreprises par la Région, notamment dans le cadre de ses investissements dans des îles de loisirs.

Dans ce contexte, le Ceser ne peut que se réjouir des ajustements de crédits prévus au BS en faveur de la santé des femmes.

### **Recommandation**

Le Ceser insiste sur l'importance de continuer à anticiper le redimensionnement des actions de formation dans le domaine du social et du médico-social où les besoins d'emplois vont s'accroître très fortement. Il souhaite que cela ne soit pas fait au détriment de la satisfaction des besoins des Franciliens qui restent encore criants notamment en matière de résorption des déserts médicaux, de lutte contre la précarité et de soutien aux personnes en situation de handicap.

## Article 17 : Culture, Tourisme, Patrimoine : un budget à préserver au regard de la vitalité du secteur culturel et touristique en Île-de-France

L'examen du compte financier unique 2025 fait apparaître, pour le secteur de la culture, une exécution des autorisations de programme et d'engagement conforme aux prévisions du budget primitif, en baisse d'environ - 20 % par rapport à l'exercice précédent. Parallèlement, les crédits de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement, ont fait l'objet d'un abondement de + 21,31 M€ en cours d'exercice afin d'accélérer la réalisation des engagements régionaux au bénéfice de la filière cinéma/audiovisuel, du patrimoine, de la permanence artistique et culturelle, du soutien au spectacle vivant ainsi qu'aux arts visuels. Ainsi, les crédits ouverts au titre du secteur culture, incluant les actions en faveur du patrimoine, atteignent 102,23 M€ en fin d'exercice (soit une progression de + 26 % par rapport au budget primitif) en cohérence avec l'engagement de la Région de consacrer au moins 100 M€ par an à ce secteur.

Compte tenu de l'importance du tourisme pour l'économie francilienne, le Ceser relève que les crédits de paiement consacrés au programme « Développement touristique », inscrits à hauteur de 1,1 M€ en investissement et en fonctionnement au budget primitif, s'établissent en fin d'exercice à 5,6 M€.

Le Ceser souligne, une nouvelle fois, la qualité de l'exécution budgétaire dans les domaines de la culture et du tourisme. L'affectation des autorisations de programme et d'engagement atteint 100 %, tandis que le taux d'exécution des crédits de paiement pour la culture et le patrimoine s'élève à 98 % des crédits ouverts, en progression par rapport à l'exercice 2024, et celui des crédits du tourisme à 92%.

Au regard des observations qu'il a formulées l'année dernière auprès du Conseil régional, le Ceser se félicite de l'amélioration de la lisibilité du compte financier unique, dont la présentation 2025 permet de distinguer plus clairement les interventions relevant directement du soutien aux acteurs de la culture et du patrimoine de celles mises en œuvre dans le cadre d'autres politiques régionales, qui contribuent également à l'action culturelle de la Région.

Le Ceser relève en particulier le succès de la 3<sup>ème</sup> édition de la Biennale de l'architecture et des paysages (Bap !), accueillie à Versailles à l'été 2025, qui a mis en lumière le rôle essentiel de l'architecture dans la conception d'espaces urbains plus agréables à vivre et mieux adaptés aux effets du changement climatique. Il salue également la reprise de l'investissement régional en faveur de la Cité de la Gastronomie de Rungis, projet qui conjugue des enjeux de développement économique et touristique avec la valorisation du patrimoine gastronomique francilien.

L'action régionale en faveur de la culture, du tourisme et de la valorisation du patrimoine trouve un prolongement dans les missions exercées par l'agence Choose Paris Region (missions Film Paris Region et Visit Paris Region) et note que l'agence a contribué, en 2025, à l'effort global de maîtrise des dépenses rendu nécessaire par la diminution des recettes régionales.

### **Recommandations :**

La réduction du soutien public<sup>[1]</sup> au spectacle vivant constatée depuis 2024 se traduit par une baisse des coproductions et du nombre de représentations, qui constituent des ressources déterminantes pour l'équilibre économique des compagnies artistiques. Les effets de cette contraction des financements sur l'emploi artistique et technique appellent une vigilance particulière, alors que le secteur du spectacle vivant connaît déjà des cessations partielles d'activité et des tensions sociales inédites.

- Le Ceser souligne dès lors l'importance du dispositif régional de la permanence artistique et culturelle, qui constitue un levier essentiel de sécurisation pour les compagnies franciliennes. Une réflexion sur son adaptation à l'évolution des conditions économiques du secteur mériterait d'être engagée.

[1] Depuis 2024, plusieurs collectivités territoriales ont déjà réduit leur soutien au spectacle vivant. Si les conséquences sur l'emploi artistique et culturel ne sont pas encore pleinement mesurables, les premiers indicateurs sont préoccupants : selon l'enquête de terrain menée par l'Association des professionnels de l'administration du spectacle (APAS), le nombre de représentations a diminué en moyenne de 33 % entre les saisons 2023-2024 et 2024-2025, à l'échelle nationale. Cette tendance pourrait s'accroître en 2026, alors que de nombreuses structures culturelles franciliennes redoutent une diminution du soutien de l'État.

- Le Ceser constate le succès de l'aide régionale « Sport et Culture » élargie aux librairies indépendantes, dont 66 274 jeunes ont bénéficié en 2025. Il suggère, à nouveau, de compléter les indicateurs présentés au Conseil régional, pour la première année, dans le cadre du rapport annuel d'évaluation des politiques publiques[1] par :
  - des données relatives à la catégorie socio-professionnelle des parents des jeunes ciblés par cette aide, tant ces éléments influent sur les pratiques culturelles des jeunes,
  - des données sur la nature juridique des partenaires sportifs et culturels qui sont les bénéficiaires de ce financement régional (association, entreprise commerciale, établissement culturel public ou privé).

Enfin il semble pertinent de **mesurer le taux de recours** à cette aide (nombre de jeunes bénéficiaires réels rapporté au nombre total des jeunes de 15 à 17 ans bénéficiaires potentiels) pour mesurer concrètement l'apport du dispositif à l'atteinte de l'objectif régional d'accès à la culture pour tous.

[1] Rapport CR2026-040 présenté au Conseil régional d'Île-de-France du 25 juin 2026.

# Liste des membres de la Commission Finances, Budget, Fonds européens et Affaires internationales.

**Président : Jacques BORENSZTEJN**  
**Rapporteure : Claire DADOU-WILLMANN**

**AFANYAN-POULHAZAN Cécile**

**ARACIL Patrick**

**BAMA Wiam**

**BARROIS Sophie**

**BERTAIL René**

**BORENSZTEJN Jacques**

**BOULANGER-REIJNEN Claude**

**BRAHIMI Samia**

**BRETON Raphaël**

**BRIALLART Patrick**

**CLERICI Christine**

**COHEN-HADAD Bernard**

**ETTERSPERGER Julien**

**FIBLEUIL Eric**

**FORTI Eric**

**FREMIN Odile**

**FURE Patrice**

**GANCHOU Hélène**

**GASMI Karim**

**GRANDCHAMP Marie-Odile**

**GREFFIN Damien**

**HADJIPANAYOTOU Antony**

**MAHIEU Fabienne**

**MORANDI Jean-marc**

**ODART Marie-Christine**

**RAINFRAY Lionnel**

**SALLEM Ryadh**

**SAMASSI Mamourou**

**THOMAZEAU Odile**

**TROUILLET Pierre**

**Chargé de mission : Jean-Philippe MALLÉ**

## Liste des référents Budget dans les commissions

---

Laurent LAFARGE	CAREN
Jean-Marc PAVANI	CAT
Virginie DURIN (Culture)	CCTP
Hakim NAILI (Tourisme)	
Yannick DEBRUYNE	CHPV
Joëlle MANDEL	CDE
Odile THOMAZEAU	
Virginie GRIMAULT	CEFPP
Virginie DURIN	CEERC
Mamourou SAMASSI	CETE
François CHARLES	CVASSSH
Patrice FURE	CTIM



---

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : [ceser@iledefrance.fr](mailto:ceser@iledefrance.fr)

[www.ceser.iledefrance.fr](http://www.ceser.iledefrance.fr)